



**Procès-verbal de la réunion de la
Commission Consultative des Services Publics Locaux du
Département du Haut-Rhin du**

13 novembre 2017

ORDRE DU JOUR

Était inscrit à l'ordre du jour l'examen des rapports d'activités pour l'année 2016 des services publics départementaux externalisés suivants :

- l'abattoir départemental de Cernay,
- l'Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin - ADAUHR,
- le réseau départemental de télécommunications électroniques à haut débit,
- la régie départementale de production d'énergie électrique.

PRÉSENCE

- ◆ Invités à participer à cette réunion et informés de son ordre du jour, étaient présents :
- les Conseillers départementaux, membres de la commission :
 - Mme Karine PAGLIARULO, Vice-Présidente du Conseil départemental,
 - Mme Sabine DREXLER, Conseillère départementale,
 - M. Lucien MULLER, Conseiller départemental.
- les personnes qualifiées invitées et représentants de l'administration départementale :
 - Mme Michèle WUEST-LANGOLF, Chef de l'Unité Comptabilité de la Direction de l'Environnement et du Cadre de Vie,
 - Mme Stéphanie HUCBOURG, Chargée de Mission Urbanisme au sein du Service Aménagement des Territoires,
 - M. Georges WALTER, Directeur de l'Environnement et du Cadre de Vie,
 - M. Eric LEVASSEUR, Directeur Adjoint de l'Environnement et de l'Agriculture,
 - M. Thierry CUENOT, Chef du Service du Contrôle de Gestion et Pilotage Politiques Publiques et Directeur de la régie départementale de production d'énergie électrique,
 - M. Christophe PAYEN, membre du Service Attractivité des Territoires,
 - M. Benoît de DINECHIN, Directeur Général délégué de la Société Haut-Rhin Télécom,
 - M. Jean RAPP, Directeur de l'ADAUHR,
 - M. Pascal FALVISANER, Directeur administratif et financier de l'ADAUHR,
 - M. Lionel ALFONSI, membre du Service Juridique, en charge du secrétariat de la Commission.
- ◆ Étaient excusés Mme Brigitte KLINKERT, Présidente du Conseil départemental, Mme Catherine RAPP, Conseillère départementale, M.M. Alain GRAPPE et Philippe TRIMAILLE, Conseillers départementaux, M. Frédéric BIERRY, Président de l'ADIRA, M. Max DELMOND, Président de l'ADT, M. Denis THOMAS, Président de l'Association APALIB', M. Jean-Paul LACOTE, Président d'Alsace Nature et M. Fernand THUET, Président de l'UDAF 68.

PRÉSIDENCE DE LA RÉUNION

M. Lucien MULLER a été désigné pour présider la réunion de la Commission par Mme Brigitte KLINKERT, Présidente du Conseil départemental.

DÉROULEMENT DE LA RÉUNION

M. Lucien MULLER remercie les membres de la Commission de leur présence, propose un tour de table et ouvre la réunion.

M. ALFONSI rappelle l'origine de la Commission et ses compétences.

M. MULLER donne la parole à Mme HUCBOURG, M. RAPP et M. FALVISANER pour exposer le bilan d'activités de l'année 2016 de l'ADAUHR.

Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin – ADAUHR Rapport d'activités 2016

M. RAPP indique qu'il s'agit pour lui de la première fois qu'il présente le rapport d'activités de l'ADAUHR à la CCSPL en tant que Directeur de l'agence, suite au départ à la retraite de M. André HEIMBURGER, mais aussi la dernière fois, puisque depuis le 1^{er} janvier 2017, l'agence n'exerce plus sous le statut de régie personnalisée à l'autonomie financière, l'écartant ainsi des structures gérant un service public départemental dont les rapports d'activités doivent être annuellement examinés par la Commission.

L'agence comporte 38 salariés ETP et M. FALVISANER précise que 4 stagiaires de longue durée ont aussi été accueillis en 2016.

En 2016, sous le statut de régie personnalisée à l'autonomie financière, l'activité de l'agence se scindait en deux.

D'une part, à hauteur de 70% de son activité, l'ADAUHR exerçait des missions de conseil et d'assistance aux communes et EPCI haut-rhinois, sur un ensemble de réflexions et missions, palliant le manque de compétences techniques nécessaires dans leur effectif, sur des questions d'opportunité ou des modèles d'actes.

D'autre part, à hauteur de 30% de son activité, l'ADAUHR exerçait des missions de bureau d'études pour toutes collectivités intéressées, l'agence intervenant ainsi, sur le champ concurrentiel, en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage notamment pour l'élaboration de programmes d'équipements.

En 2016, 364 communes et 23 établissements publics intercommunaux étaient liés à l'ADAUHR par conventions, pour des procédures ou études en matière d'urbanisme réglementaire ou dans le domaine de l'aménagement et de la construction publique. L'agence est intervenue pour le Département sur 24 domaines, a organisé et animé de nombreuses sessions de formation et a effectué 1800 journées de conseil et d'assistance pour les collectivités haut-rhinoises grâce au soutien du Département.

M. RAPP rappelle que l'ADAUHR est la seule structure publique du Grand-Est titulaire de la certification OPQIBI, reconnaissant la compétence et le professionnalisme des prestataires d'ingénierie.

Mme HUCBOURG indique que l'ADAUHR a adapté ses statuts courant 2016. Ainsi, pour se conformer aux dispositions concernant les compétences départementales, issues de la loi NOTRE du 7 août 2015, l'ADAUHR s'est adaptée et a fléchi ses interventions de service public au bénéfice des seuls communes et établissements publics intercommunaux ruraux du Haut-Rhin.

En outre, pour permettre à l'agence d'effectuer pour le compte du Département, mais également des communes et EPCI qui le souhaiteraient des prestations de service sans mise en concurrence ni publicité préalable, dites « in house » (ou quasi-régie) au sens de l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, l'ADAUHR s'est transformée en une agence technique départementale, sous la forme d'un établissement public, à compter du 1^{er} janvier 2017.

A cette fin, l'évolution de la gouvernance a fait l'objet d'une campagne d'information et d'une concertation auprès des élus locaux, sur l'ensemble du territoire et durant plusieurs mois.

Désormais, les communes et EPCI haut-rhinois bénéficiaires des interventions de service public de l'agence, répartis en 5 collèges au sein de l'Assemblée générale, en sont membres, sans représentation au travers de l'Association des Maires du Haut-Rhin.

Cette évolution statutaire a permis de pérenniser l'action historique de l'ADAUHR et depuis 2017, l'ADAUHR mène ses activités en tant qu'agence d'urbanisme et agence technique départementale.

M. MULLER demande comment une commune peut passer du statut de commune rurale à celui de commune urbaine (exemple de HOUSSEN). M. RAPP répond que deux critères sont examinés par le Ministère, celui de la démographie et celui du potentiel fiscal par habitant. Sur la base de cet examen, chaque Préfet dresse annuellement les listes par département. M. WALTER indique que ce classement n'est pas anodin à plusieurs titres et notamment concernant les services techniques départementaux gratuits pour des projets d'investissement dans leurs réseaux d'adduction en eau potable (SATEP) ou d'assainissement (SATESE), dont seules les communes rurales peuvent être bénéficiaires.

Enfin, M. FALVISANER précise que, pour 2016, les recettes de fonctionnement de l'ADAUHR se sont élevées à 2.898.800 € (contre 2.776.100 € en 2015 comprenant un chiffre d'affaires relevant du secteur concurrentiel de 1.046.300 € (contre 923.600 € en 2015), avec une participation du Département consacrée au secteur service public maintenue à 1.852.500 €.

Il est pris acte du rapport d'activités de l'Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin (ADAUHR) pour l'année 2016.

Abattoir départemental de Cernay Rapport d'activités 2016

M. WALTER rappelle que l'activité de l'abattoir consiste en des prestations d'abattage, de découpe et de conditionnement en caissettes, ainsi que, à la demande des producteurs, de ramassage des animaux depuis les exploitations vers Cernay.

L'activité est gérée par une Société par actions simplifiée (SAS), constituée d'éleveurs, embauchant 16 salariés.

En 2016, 9 616 animaux ont été acheminés à l'abattoir, pour un total de 1 107 tonnes de viande traitée, soit une légère baisse par rapport à 2015 (9 854 animaux pour 1 111 tonnes), ce qui représente 80% de la capacité de l'outil.

Le bilan financier fait apparaître un résultat net légèrement positif (2 224 € en 2016 pour un déficit de 24 514€ en 2015) et un chiffre d'affaires en hausse (1,055 M€ en 2016 pour 1,030 M€ en 2015).

L'abattage rituel n'est pas économiquement optimisé au sein de l'abattoir en raison de la mise à disposition par l'Etat, pour des questions sanitaires au moment de l'Aïd, d'un abattoir mobile et gratuit dans le secteur de Cernay. Bien que cette concurrence de fait n'ait pas de conséquences importantes sur le chiffre d'affaires de l'abattoir, Mme PAGLIARULO propose qu'une discussion ait lieu avec les services de l'Etat à ce sujet.

M. WALTER indique que l'assemblée départementale, réunie le 6 novembre 2017 dernier, a approuvé l'évolution tarifaire pour 2017.

Il indique qu'une réflexion est en cours pour l'entrée de la Coopérative Agricole de Céréales dans le capital de la SAS. Cette solution permettrait, d'une part, d'accélérer l'effacement de la dette de la SAS et, d'autre part, de lui faire bénéficier des compétences et de l'expérience de la CAC en matière de gestion d'entreprises ainsi que de ses réseaux. Dans ces conditions, le Département pourrait envisager de nouveaux investissements dans l'outil, en vue d'augmenter les capacités de production de son atelier de fabrication et celles de ses chambres froides.

M. MULLER rappelle que cet abattoir est une nécessité pour le territoire, ce que confirme M. WALTER en indiquant que sans cet équipement, ce serait la fin de la filière « herbe », d'autant plus que, pour que les producteurs de lait dépassent leurs difficultés actuelles, une solution pour eux serait de privilégier l'élevage de vaches à viande, justifiant ainsi la pérennité de l'abattoir de Cernay.

Mme PAGLIARULO constate que les clients des marchés paysans, fermes-auberges, et producteurs proposant la vente directe sont essentiellement des haut-rhinois et non des touristes.

Elle évoque l'idée que l'abattoir s'ancre encore davantage dans la filière courte en devenant partie prenante de l'offre de viande hachée de bonne qualité à destination des cantines scolaires, sans surcoût lié au transport, puisque produite et transformée localement.

M. WALTER rappelle que les contrôles vétérinaires opérés à l'abattoir restent très stricts. C'est pourquoi bon nombre de producteurs persistent à transporter leurs animaux jusqu'en Allemagne. Selon lui, bien que répondant aux mêmes normes sanitaires européennes, l'application des règles en Allemagne est moins stricte qu'en France.

M. LEVASSEUR indique aussi que les salariés des abattoirs craignent l'idée que puisse être imposée l'installation de caméras à l'intérieur des bâtiments (idée proposée par les associations de lutte contre la maltraitance animale), ce qui générerait du stress supplémentaire.

Mme PAGLIARULO propose que les parlementaires haut-rhinois soient sensibilisés à cette situation.

Il est pris acte du rapport de gestion de la Société exploitante de l'abattoir départemental de Cernay pour l'année 2016.

Régie Départementale de Production d'Énergie Électrique Rapport d'activités 2016

M. CUENOT rappelle l'historique de la création de la régie et des premières installations de turbines sur les cours d'eau haut-rhinois.

Il indique qu'en 2016 une augmentation de 10% de la quantité d'énergie produite a été constatée.

A titre d'information, en 2017, la régie présentera une production équivalant à 72% de sa productivité, ce qui peut paraître peu d'un premier abord, mais qui constitue un très bon résultat, eu égard au fait que les turbines sont de conception innovante et que certaines sont installées sur des cours d'eau dont le flux n'est pas régulier, comme c'est le cas des « turbines Schlumberger » installées sur la Lauch à Guebwiller.

En revanche, la productivité des sites photovoltaïques est moindre. C'est inhérent à la technologie même. Ainsi, à titre illustratif, une petite partie d'un panneau obstrué (ombre, chute d'objet) rend l'ensemble du panneau improductif.

M. CUENOT explique ainsi que le prix du contrat d'entretien des quatre sites de production d'électricité par panneaux photovoltaïques est supérieur aux recettes de la vente de l'énergie produite.

Il est indiqué que le prix d'achat de l'énergie produite par des équipements hydrauliques a été majoré par décret, ce qui n'a pas été le cas de celle produite par panneaux solaires.

La projection pour 2017 présente un léger déficit, alors que l'année 2016 est exceptionnellement excédentaire, en raison de l'inscription au titre de cette seule année des recettes de la vente d'électricité de quatre années.

Il est pris acte du rapport d'activités de la Régie départementale de production d'énergie électrique pour l'année 2016.

***Réseau départemental de
télécommunications électroniques à haut débit
Rapport d'activités 2016***

M. PAYEN rappelle que la création et l'exploitation du réseau ont été confiées, par délégation de service public, à la société Haut-Rhin Télécom. Ce contrat atteindra son terme en 2021.

M. de DINECHIN présente l'état du réseau. Fin 2016, la fibre optique représentait 763 km du réseau, dont 387 km étaient loués aux opérateurs en IRU, c'est-à-dire, sous forme d'une location de longue durée, et 143 km étaient loués à des opérateurs d'infrastructure.

Si le réseau est largement développé, il continue d'évoluer grâce à de nouveaux raccordements.

L'activité technique 2016 de la société Haut-Rhin Télécom s'est concrétisée par des prestations de maintenance générale des bâtiments et des équipements actifs, par le raccordement de nouveaux clients, la vérification annuelle des shelters (modules de quelques m² installés sur le territoire couvert) et par la coordination du dévoiement de sections du réseau installées sous domaine public, lors de travaux réalisés sur celui-ci.

Le nombre d'utilisateurs par câble cuivre (DSL) est en baisse (-13 % en 2016) en raison de la montée en puissance de la fibre optique. Cette baisse est amplifiée par le départ d'un important client de Haut-Rhin télécom (BOUYGUES) vers le réseau d'ORANGE, non totalement compensé par l'arrivée de nouveaux petits clients.

Hors DSL, les autres services proposés par la Société Haut-Rhin Télécom sont la fibre noire (qui sert aux besoins propres des opérateurs de télécommunications) ou les liens ethernet au profit des entreprises.

M. MULLER demande quels sont les liens entre Haut-Rhin Télécom et Rosace (le délégataire de service public de la Région Grand Est) en termes de concurrence de réseaux sur le territoire. M. de DINECHIN explique que les deux réseaux se superposent sans se concurrencer, en ce que les objectifs poursuivis ne sont pas identiques. Rosace apporte la fibre jusqu'au domicile des habitants (l'objectif est de 700 000 raccordements), là où Haut-Rhin Télécom a 500 points de livraison.

Il est toutefois indiqué que, à terme, Rosace pourra avoir besoin des fibres du réseau départemental sur les grandes artères développées par Haut-Rhin Télécom.

M. MULLER demande quelles sont les relations entre les deux sociétés. M. de DINECHIN explique que, bien que cela ne soit pas vu de l'extérieur, Haut-Rhin Télécom et Rosace sont en partenariat sur certains secteurs pour optimiser l'utilisation de leur réseau respectif.

De plus, selon les choix stratégiques à venir, notamment ceux du Département, des discussions entre les deux sociétés auront lieu avant la fin de la DSP haut-rhinoise, pour préparer l'éventuelle reprise du réseau départemental par Rosace.

M. de DINECHIN précise à Mme PAGLIARULO que les dépenses annuelles du Département en faveur de Haut-Rhin Télécom sont nulles, les subventions départementales (de l'ordre de 15 millions d'euros), attribuées en compensation des charges de service public imposées contractuellement à la société, ayant été versées lors des premières années de délégation.

Il est indiqué que le chiffre d'affaires 2016 de Haut-Rhin Télécom, ressortant pour 2016 à 5,828 M€, est en baisse de 5% par rapport à 2015 (le pic ayant été atteint en 2014) et que le parc de liens DSL est en diminution et continuera à l'être. Les charges, quant à elles, sont en baisse (3.557 M€ contre 4,056 € en 2015).

Le résultat net est en hausse en 2016 (0,697 M€) par rapport à 2015 (-0,978 M€), grâce à une forte dotation aux amortissements (en raison d'une dépréciation de la valeur des biens amortissables).

M. CUENOT souhaite savoir si les biens seront tous amortis à la fin de la DSP en 2021, ce à quoi M. de DINECHIN répond que les biens qualifiés de biens de retour (devant revenir gratuitement au Département en fin de délégation) seront amortis. La règle était connue dès la signature du contrat de DSP et tout a été mis en œuvre pour la respecter. Il s'agit d'un rythme d'amortissement des biens de retour calé sur la durée de la délégation. En ce qui concerne les investissements complémentaires qui seraient nécessaires dans les dernières années de délégation et qui ne seraient pas amortis au terme de celle-ci, il s'agirait de biens dits de reprise, qu'il sera loisible au Département de racheter à leur valeur actualisée, ou non, en 2021.

M. de DINECHIN présente les résultats prévisionnels de l'année 2017 : un chiffre d'affaires en baisse (5,547 M€, contre 5,828 M€ en 2015), des charges d'exploitation en hausse (3,638 M€, contre 3,557 M€ en 2015), un résultat d'exploitation en baisse (628 000 €, contre 1,004 M€ en 2015) et un résultat financier avant impôts en baisse (570 000 €, contre 964 000 € en 2015).

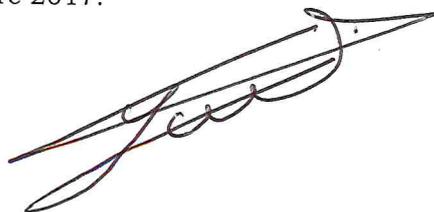
Suite au rappel de l'historique de la DSP régionale confiée à la Société Rosace, la Commission interroge M. de DINECHIN sur l'avenir du réseau haut-rhinois face à la montée en puissance du réseau régional. Est notamment évoqué l'intérêt qu'aurait la Société Rosace à racheter les équipements de Haut-Rhin Télécom à la fin de la délégation départementale. M. de DINECHIN indique que ces questions devront se poser à compter au moment où les deux collectivités auront convenu entre elles de leurs intentions en terme de continuité de service public. M. de DINECHIN invite le Département à cette réflexion en vue de l'échéance de 2021.

Il est pris acte du rapport d'activités de la société Haut-Rhin Télécom, délégataire du service public de l'exploitation et de la gestion du réseau de télécommunications électroniques à haut-débit du Haut-Rhin, pour l'année 2016.

CLÔTURE DE LA RÉUNION

M. MULLER remercie les membres de la Commission et les personnes invitées pour leur présence et leur participation et clôt la séance.

Colmar, le 13 novembre 2017.



Monsieur Lucien MULLER
Président de la réunion de la CCSPL
du 13 novembre 2017,
par délégation de la
Présidente du Conseil départemental